

# **Commissariat au lobbying du Canada**

**2014-2015**

**Rapport sur les plans et priorités**

---

L'Honorable Tony Clement, C.P., député  
Président du Conseil du Trésor

Pour recevoir un exemplaire imprimé de cette publication, veuillez vous adresser au :  
Commissariat au lobbying du Canada  
10e étage  
255, rue Albert  
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Tél. : 613 957 2760  
Télec. : 613 957 3078  
Courriel : **QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca**

Cette publication est également disponible en ligne et en format PDF à l'adresse suivante :  
<http://www.ocl-cal.gc.ca>

#### **Autorisation de reproduction**

À moins d'indications contraires, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Commissariat au lobbying du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Commissariat au lobbying du Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Commissariat au lobbying du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : **QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca**

No de catalogue : Lo2-3/2014E-PDF  
ISSN 2292-534X

Also available in English under the title:  
2014-15 Report on Plans and Priorities, Office of the Commissioner of Lobbying of Canada

## **BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015**

---

### **PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités**

---

#### **Objet**

Les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) sont les plans de dépenses de chaque ministère et organisme. Ces rapports présentent, pour une période de trois ans, des renseignements plus détaillés sur les principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, par programme et par résultats prévus et attendus, y compris des liens avec les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organismes, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

#### **Budget des dépenses**

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#)<sup>i</sup>.

### **Liens avec le Budget des dépenses**

Tel qu'indiqué précédemment, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non-financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

## **Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités**

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15](#)<sup>ii</sup>) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7](#)<sup>iii</sup>) en 2012 – de fournir des renseignements financiers et non-financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Dans la Section II, les renseignements financiers sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.

La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.

D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

## **Comment lire le présent document**

Les RPP sont divisés en quatre sections :

### Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

La vue d'ensemble des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que le nom de l'administrateur général, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

## Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non-financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le texte descriptif intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce texte descriptif relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également la manière dont les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique du Ministère ou un programme parent.

## Section III : Information supplémentaire

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien vers le Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

## Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

### **Définitions**

#### *Architecture d'alignement des programmes*

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

#### *Cadre pangouvernemental*

Cadre établissant les liens entre les contributions financières et non-financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

### *Crédit*

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

### *Dépense prévue*

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

### *Équivalent temps plein (ETP)*

Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète d'année-personne dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

### *Dépenses budgétaires vs. non-budgétaires*

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non-budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### *Programme*

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et à atteindre les résultats escomptés, et souvent traitées comme une unité budgétaire.

### *Programme temporisé*

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

### *Résultat attendu*

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

### *Résultats du gouvernement du Canada*

Ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

*Résultat stratégique*

Avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions de base d'un ministère.

*Secteurs de dépenses*

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)<sup>iv</sup> (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

*Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)*

Approche et structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non-financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'un ministère (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, la manière dont ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.



## Table des matières

Message de la Commissaire au lobbying	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel	4
Raison d'être	4
Responsabilités	4
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes	5
Priorités organisationnelles	6
Analyse des risques	11
Dépenses prévues	13
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	15
Tendances relatives aux dépenses de l'organisation	16
Budget des dépenses par crédits votés	17
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable	17
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	19
Résultat stratégique	19
Programme 1.1 : Enregistrement des lobbyistes	20
Programme 1.2 : Éducation et recherche	22
Programme 1.3 : Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes</i>	24
Services internes	26
Section III : Renseignements supplémentaires	29
État des résultats prospectif	29
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	30
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	31
Section IV : Coordonnées de l'organisation	33
Notes de fin de document	33



# Message de la Commissaire au lobbying

Je suis heureuse de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Commissariat au lobbying. Mon mandat comporte les trois volets suivants : tenir à jour un registre des lobbyistes accessible aux Canadiens et Canadiennes, mieux faire connaître les exigences de la *Loi sur le lobbying* grâce à des activités de sensibilisation et assurer la conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*.



La *Loi sur le lobbying* est fondée sur le principe selon lequel les activités de lobbying sont légitimes et doivent être exercées avec transparence. Le Registre des lobbyistes demeure le principal instrument pour communiquer au public des renseignements sur les activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral. Il permet aux Canadiens de savoir qui se livre à des activités de lobbying auprès de titulaires d'une charge publique fédérale et quels sont les sujets abordés. Les communications orales et organisées à l'avance avec un titulaire d'une charge publique désignée doivent être divulguées sur une base mensuelle. À mon avis, des retards dans la soumission des rapports mensuels de communication menacent la transparence. Par conséquent, le Commissariat mettra l'accent cette année sur l'amélioration des avis que reçoivent les lobbyistes lorsqu'ils produisent leurs rapports en retard ainsi que sur l'amélioration du matériel de sensibilisation leur rappelant l'échéance de ces rapports.

J'ai la conviction que la conformité à la *Loi sur le lobbying* passe par la sensibilisation et la compréhension des exigences qui s'y rattachent. Mon personnel et moi rencontrons régulièrement des lobbyistes, des élus et leur personnel, des cadres supérieurs de la fonction publique fédérale ainsi que d'autres intervenants concernés pour nous assurer que les exigences de la Loi et du Code sont bien comprises. Cette année, le Commissariat mettra en place des mesures de vérification de la conformité améliorées afin de s'assurer que ceux qui doivent s'inscrire au Registre comprennent les exigences en matière de lobbying et qu'ils puissent s'y conformer.

En 2013-2014, j'ai tenu une consultation afin d'éclairer ma décision relativement à la nécessité de modifier le *Code de déontologie des lobbyistes*. Nous procédons actuellement à l'analyse des commentaires qui nous ont été soumis, et je prévois rendre compte des résultats de la consultation au début de 2014-2015. Au besoin, nous réviserons le Code. Le cas échéant, une seconde consultation sera lancée afin de s'assurer que les changements au Code proposés reflètent les normes d'éthique auxquelles les lobbyistes devraient se conformer.

Je demeure déterminée à faire en sorte que la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes* soient administrés et appliqués de manière à favoriser la transparence ainsi que l'observation de normes d'éthique élevées par les personnes exerçant des activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral. Il me tarde de relever les défis et de saisir les occasions qui se présenteront au cours de la prochaine année.

---

Karen E. Shepherd  
Commissaire au lobbying

# Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

## Profil organisationnel

**Administratrice générale** : Karen E. Shepherd

**Année de création** : 2006

**Principales autorités législatives** : [Loi sur le lobbying, L.R.C. \(1985\), ch. 44 \(4<sup>e</sup> suppl.\)](#)<sup>v</sup>

**Autre** : Le Commissariat au lobbying soutient la commissaire au lobbying, une agente indépendante du Parlement.

## Contexte organisationnel

### Raison d'être

Le Commissariat au lobbying (CAL) soutient la commissaire au lobbying, le haut fonctionnaire du Parlement responsable de l'application de la *Loi sur le lobbying* (la Loi). La législation vise à améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte des communications entre les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique fédérale, et à accroître la confiance des Canadiens à l'égard de l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement.

### Responsabilités

La commissaire au lobbying est chargée d'appliquer la *Loi sur le lobbying* et tire son mandat de cette dernière.

Son mandat comporte trois volets :

- établir et tenir à jour le Registre des lobbyistes, qui contient et rend publics les renseignements divulgués par les lobbyistes;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour sensibiliser le public aux exigences de la Loi;
- effectuer des examens administratifs et des enquêtes pour assurer la conformité à la Loi et au *Code de déontologie des lobbyistes* (Code).

En vertu de la Loi, la commissaire au lobbying a également le pouvoir d'exempter d'anciens titulaires d'une charge publique désignée de l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying.

La commissaire doit produire un rapport annuel au Parlement en ce qui concerne l'application de la Loi et du Code. Elle est également tenue de déposer au Parlement, au terme de chaque enquête, un rapport exposant ses constatations, ses conclusions et les motifs de ces dernières.

## Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique** : La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.
  - 1.1. **Programme** : Enregistrement des lobbyistes
  - 1.2. **Programme** : Éducation et recherche
  - 1.3. **Programme** : Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*

### Services internes

## Priorités organisationnelles

### Priorités organisationnelles

Priorité	Type <sup>1</sup>	Programme
Améliorer la ponctualité des rapports mensuels de communication soumis par les lobbyistes.	Priorité nouvelle	Enregistrement des lobbyistes Éducation et recherche
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <i>Loi sur le lobbying</i> exige des lobbyistes enregistrés qu'ils soumettent un rapport lorsqu'ils tiennent une communication orale et organisée avec un titulaire d'une charge publique désignée. Ces rapports doivent être fournis dans les 15 jours suivant la fin du mois durant lequel la communication a eu lieu. Le non-respect de cette échéance constitue une infraction à la Loi.</li> <li>• Cette exigence de divulgation permet aux Canadiens de connaître avec quels décideurs de haut niveau les lobbyistes se sont entretenus, le moment de cet entretien et le sujet qui y a été abordé.</li> <li>• La commissaire est d'avis que tout retard dans la soumission de ces rapports mensuels de communication par les lobbyistes menace la transparence. En 2012-2013, 13 % de ces rapports ont été soumis en retard. Le fait de s'assurer que les lobbyistes connaissent les échéances prescrites par la Loi constitue un pas important vers l'amélioration de la ponctualité de ces rapports.</li> </ul> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les avis émis dans le Système d'enregistrement des lobbyistes afin de s'assurer que les lobbyistes enregistrés connaissent les échéances pour la soumission des rapports mensuels de communication.</li> <li>• Informer tous les lobbyistes des exigences relatives à la production des rapports de communication dans les délais prescrits par l'entremise de séances et de documents de sensibilisation.</li> </ul>		

<sup>1</sup> Voici les différents types de priorités : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.



Priorité	Type	Programme
Rendre compte des résultats de la consultation menée sur le <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> .	Priorité déjà établie	Éducation et recherche
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les révisions au Code sont la responsabilité de la commissaire.</li> <li>• La commissaire a lancé une consultation sur le <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> en 2013-2014 afin de déterminer la nécessité de le modifier.</li> <li>• Il est important de rendre compte des résultats de la consultation de manière à communiquer les observations recueillies auprès des participants.</li> </ul> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La commissaire publiera un rapport sur les résultats de la consultation.</li> <li>• Si la commissaire juge que des changements doivent être apportés au Code, une nouvelle version de ce dernier sera élaborée, laquelle sera soumise à une consultation.</li> </ul>		

Priorité	Type	Programme
Améliorer l'efficacité par la mise en service d'un nouveau système de gestion des dossiers complètement informatisé.	Priorité déjà établie	Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <p>Un système de gestion des dossiers complètement informatisé permettra des gains d'efficacité dans la gestion des dossiers de conformité. Il permettra également de faire en sorte que les résultats des examens et des enquêtes soient diffusés de manière opportune.</p> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CAL débutera l'installation du système de gestion des dossiers en 2013-2014, laquelle sera complétée en 2014-2015. Ce système sera configuré de manière à respecter les exigences du Commissariat au lobbying en matière de déroulement des opérations et de sécurité.</li> <li>• Des politiques et des procédures seront mises au point pour favoriser une utilisation efficace du nouveau système.</li> <li>• Les dossiers consignés dans le présent système de gestion des dossiers (non-informatisé) seront transférés dans le nouveau système.</li> <li>• Les employés du CAL qui seront appelés à travailler avec le nouveau système recevront une formation sur son utilisation.</li> </ul>		

Priorité	Type	Programme
Améliorer les processus de vérification de la conformité.	Priorité déjà établie	Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <p>La conformité à la <i>Loi sur le lobbying</i> de ceux qui exercent des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique assure une meilleure transparence. Il est donc important que des mesures soient prises afin de s'assurer que ceux qui pourraient s'adonner à des activités de lobbying connaissent les exigences de la Loi et du Code. En 2013-2014, la commissaire s'est engagée à mettre sur pied une approche plus stratégique pour la vérification de la conformité. Cette année, plusieurs nouvelles activités seront instaurées afin de sensibiliser un groupe plus important de lobbyistes potentiels à la question.</p> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <p>Les activités de conformité incluent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités en cours : évaluations de la conformité des personnes, des organisations et des entreprises qui ont précédemment commis une infraction à la Loi; surveillance des médias; vérifications des renseignements fournis par les lobbyistes dans leurs rapports mensuels de communication auprès des titulaires d'une charge publique désignée.</li> <li>• Nouvelles activités : analyses sectorielles et analyses axées sur des enjeux; vérifications des renseignements contenus dans le Registre.</li> </ul>		

Priorité	Type	Programme
Améliorer la sécurité et le contrôle des procédés opérationnels et des dossiers du CAL grâce à un réseau séparé.	Priorité nouvelle	Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> Services internes
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <p>Les activités du CAL respectent des normes acceptables en matière de protection des dossiers. Un réseau séparé sera toutefois mis en place afin d'améliorer son environnement sécurisé. Voici les avantages d'une telle mesure : mieux protéger les renseignements contenus dans les dossiers de conformité; procéder au transfert interne des dossiers d'une façon simplifiée et sûre grâce à un serveur de courrier séparé et créer un environnement de développement afin de permettre une gestion plus serrée du Système d'enregistrement des lobbyistes.</p> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CAL continuera de former son personnel des TI afin de veiller à ce qu'il ait les compétences requises pour gérer de façon efficace et soutenue le réseau parallèle.</li> <li>• Le CAL élaborera des pratiques et des politiques internes relativement à l'utilisation de ce réseau de manière à assurer la sécurité et l'intégrité des renseignements qu'il contient.</li> </ul>		

Priorité	Type	Program
Explorer des occasions qui permettraient de collaborer davantage avec d'autres agents du Parlement et d'autres institutions fédérales sur le plan de la prestation des services ministériels au CAL, tout en maintenant l'indépendance de ce dernier.	Priorité nouvelle	Services internes
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi est-ce une priorité?</b></p> <p>Le CAL a recours à des ententes de service chaque fois que c'est possible pour la prestation de services habilitants comme les TI, les ressources humaines et les services financiers. Les ententes conclues avec les fournisseurs de services font l'objet d'une négociation et d'une surveillance pour veiller à ce que l'ensemble des pratiques et des services soit conforme aux exigences, normes et contrôles internes du CAL. D'autre part, le CAL, à titre d'organisme au service d'un agent indépendant du Parlement, doit tenir compte de la nécessité de préserver son indépendance.</p> <p><b>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CAL continuera de discuter des occasions de collaboration avec ses homologues dans les bureaux d'autres agents du Parlement.</li> <li>• Le CAL continuera à participer de façon active à de nombreux forums interministériels, dont celui des Chefs d'organismes fédéraux, du Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO), du Groupe d'action des finances pour les petits organismes (GAFPO), des Responsables de la gestion de l'information et des Chefs de la technologie de l'information des petits organismes (CTI), en ayant comme objectif de collaborer aussi souvent que possible.</li> <li>• Le CAL continuera d'analyser ses ententes de service et d'y apporter des améliorations, s'il y a lieu, afin d'optimiser les fonds investis.</li> </ul>		

## Analyse des risques

### Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Sécurité des technologies de l'information	<p>Ce risque a été relevé dans le cadre de la vérification interne du Système d'enregistrement des lobbyistes réalisée en 2012-2013. Il a également été consigné dans le profil de risque ministériel, mis à jour en 2013-2014.</p> <p>Pour atténuer ce risque, le CAL débutera l'installation d'un réseau séparé en 2013-2014, laquelle sera complétée en 2014-2015. Des politiques et des pratiques entourant l'utilisation de ce réseau seront élaborées.</p>	<p>Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i></p> <p>Services internes</p>
Intégrité et accessibilité du Système d'enregistrement des lobbyistes	<p>Ce risque a été défini dans le RPP 2012-2013.</p> <p>Pour assurer l'intégrité des données, il est important que l'information soit publiée dans le Registre en temps opportun. Le CAL entend améliorer l'intégrité des renseignements contenus dans le Registre en informant les lobbyistes des échéances pour la soumission des rapports mensuels de communication. Il espère ainsi améliorer la ponctualité de divulgation des renseignements chez les lobbyistes.</p> <p>Le CAL gardera la documentation liée aux processus du Registre en place afin de garantir l'intégrité à long terme de ce dernier. La création d'un environnement de développement pour le Système d'enregistrement des lobbyistes dans un réseau séparé permettra au CAL de mettre à jour, d'explorer et d'extraire des données du Registre, et ce, à l'interne.</p>	<p>Enregistrement des lobbyistes</p> <p>Éducation et recherche</p>
Non-conformité des lobbyistes à la <i>Loi sur le lobbying</i> causée par une incompréhension des exigences de cette dernière.	<p>Ce risque a été consigné dans le profil de risque ministériel qui a été mis à jour en 2013-2014.</p> <p>Pour traiter ce risque, le CAL procède actuellement à la mise en place d'une approche plus stratégique pour exercer ses activités de vérification de la conformité. Des lettres d'information seront envoyées à ceux qui devraient figurer dans le Registre afin qu'ils comprennent bien les exigences que leur impose la Loi et qu'ils s'enregistrent au besoin. De plus, le CAL concentrera ses efforts à informer les lobbyistes des échéances prescrites dans la <i>Loi sur le lobbying</i> en ce qui concerne la soumission des rapports mensuels de communication.</p>	<p>Enregistrement des lobbyistes</p> <p>Éducation et recherche</p> <p>Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i></p>

En gérant l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) à la base du Registre des lobbyistes et d'autres systèmes, un certain nombre de risques en matière de sécurité des TI ont été relevés. Ces derniers pourraient notamment entraîner une perte de confiance dans les renseignements que contient le Registre. Pour atténuer ces risques, le CAL continue de renforcer son cadre de responsabilisation de gestion. La mise en service d'un réseau séparé aura également pour conséquence d'améliorer l'environnement de sécurité dans les deux secteurs clés suivants : la protection des renseignements liés aux dossiers de conformité et la facilitation du développement du Système d'enregistrement des lobbyistes.

L'intégrité et l'accessibilité du Registre ont une importance capitale pour assurer la transparence. Le CAL examine et approuve les enregistrements des lobbyistes et s'assure que les interruptions du Registre sont réduites au minimum. La mise en service d'un réseau séparé permettra au CAL de planifier plus efficacement les améliorations du Registre, et ce, dans un environnement de développement sûr.

En 2012-2013, 13 % des rapports mensuels de communication ont été soumis en retard. Ceci peut résulter de l'ignorance des exigences de divulgation et de ponctualité de ces rapports, de la part des particuliers, des organisations et des entreprises enregistrés. De la même manière, il se peut que des particuliers, des organisations ou des entreprises ne se soient pas enregistrés, croyant que la *Loi sur le lobbying* ne s'appliquait pas à leur cas. Le CAL instaurera des mesures pour améliorer les avis émis par le Registre afin que les lobbyistes qui soumettent leurs rapports mensuels de communication en retard soient informés de leur non-respect des échéances. Les produits de communication seront également révisés et mis à jour afin de s'assurer qu'ils mettent l'accent sur l'importance de respecter les échéances établies. D'autre part, le CAL augmentera le nombre de lettres envoyées aux déclarants potentiels afin que ceux qui sont à risque de ne pas se conformer aux exigences de la Loi soient informés de ces dernières. Ces objectifs seront atteints par la mise en place d'activités de vérification de la conformité plus stratégiques.

Un Comité de vérification et d'évaluation (CVE) a été mis sur pied en 2009. Il s'agit d'un comité consultatif indépendant chargé de formuler des conseils objectifs et des recommandations à l'intention de la commissaire au lobbying en ce qui concerne la quantité, la qualité et les résultats des activités d'assurance menées par rapport à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques de l'organisation (y compris les systèmes de responsabilisation et de vérification). Le CVE se réunit quatre fois par année.

## Dépenses prévues

### Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 432 300	4 685 142	4 432 300	4 432 300

### Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
28	28	28

### Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat stratégique et les Programmes (en dollars)

Résultat stratégique, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique : La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.							
Enregistrement des lobbyistes	1 037 644	1 124 001	894 800	824 989	824 989	824 989	824 989
Éducation et recherche	939 571	924 150	753 443	780 733	800 084	780 733	780 733
Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	1 106 171	1 019 962	1 226 329	1 137 784	1 143 118	1 137 784	1 137 784
<b>Total partiel Résultat stratégique</b>	3 083 386	3 068 113	2 874 572	2 743 506	2 768 191	2 743 506	2 743 506
<b>Total partiel Services internes</b>	1 778 204	1 677 201	1 689 644	1 688 794	1 916 951	1 688 794	1 688 794
<b>Total</b>	4 861 590	4 745 314	4 564 216	4 432 300	4 685 142	4 432 300	4 432 300

Les dépenses du CAL sont demeurées sensiblement les mêmes au cours des dernières années. La baisse des dépenses en 2012-2013, comparativement aux dépenses en 2011-2012, est principalement attribuable aux prestations de cessation d'emploi et aux indemnités de départ encourues au cours de l'exercice 2011-2012.

La différence entre les dépenses de 2012-2013 et les prévisions de dépenses est essentiellement attribuable à la réduction budgétaire de 5 % (soit 230 000 \$) annoncée dans le budget de 2012.

La différence entre les prévisions de dépenses pour 2014-2015 et celles pour les prochains exercices est le produit d'une estimation des ressources inutilisées en 2013-2014 qui seront reportées, d'environ 150 000 \$, et du remboursement des dépenses de congé parental. Sinon, les prévisions de dépenses pour les prochains exercices demeurent les mêmes.



## Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#)<sup>vi</sup> (en dollars)

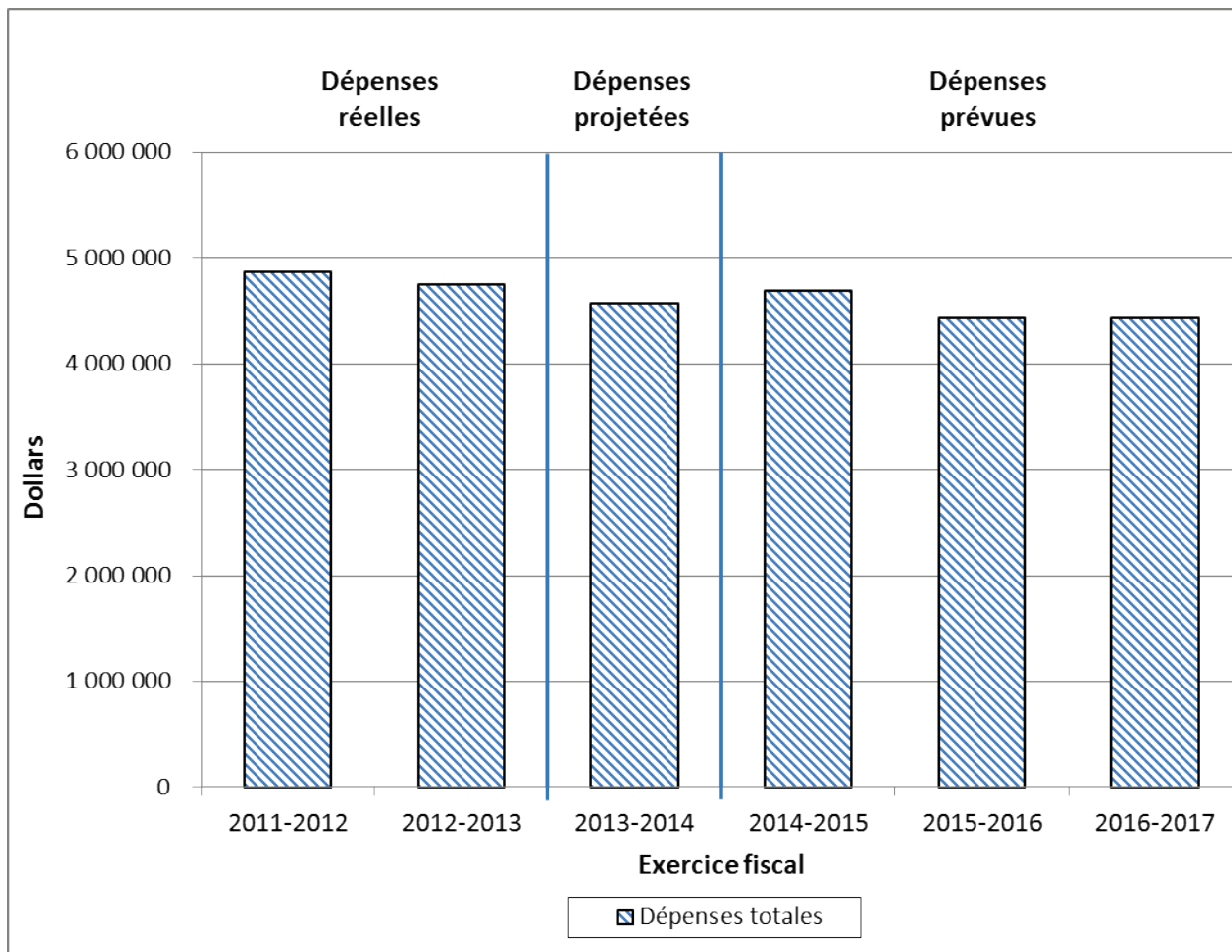
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépense	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	1.1 Enregistrement des lobbyistes	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens.	824 989
	1.2 Éducation et recherche	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens.	800 084
	1.3 Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens.	1 143 118

### Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	2 768 191

## Tendances relatives aux dépenses de l'organisation

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'organisation



Le tableau ci-haut illustre les tendances en matière de dépenses du CAL entre 2011-2012 et 2016-2017.

Les dépenses réelles correspondent au total des dépenses, telles qu'elles sont publiées dans les Comptes publics du Canada. Les prévisions de dépenses tiennent compte des dépenses prévues pour 2013-2014. Les dépenses prévues pour 2014-2015 tiennent compte des ressources approuvées par le biais du Budget principal des dépenses, et une estimation des ressources inutilisées en 2013-2014 qui seront reportées et des dépenses de congé parental. Les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte des dépenses approuvées.

Les dépenses réelles pour 2012-2013 et les dépenses prévues pour 2013-2014 affichent une baisse comparativement aux dépenses actuelles de 2011-2012. Cette baisse est essentiellement attribuable à la réduction budgétaire de 5 % (soit 230 000 \$) annoncée dans le budget de 2012.

La différence entre les dépenses prévues pour 2014-2015 et les prochains exercices est le produit d'une estimation des ressources inutilisées en 2013-2014 qui seront reportées, d'environ 150 000 \$, et du remboursement des dépenses de congé parental. Sinon, les prévisions de dépenses pour les prochains exercices demeurent les mêmes.

## Budget des dépenses par crédits votés

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels du Commissariat au lobbying du Canada, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#)<sup>vii</sup>.

## Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2013-2016](#)<sup>viii</sup>, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD).

Le Commissariat au Lobbying s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.



## **Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique**

### Résultat stratégique

**La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès des titulaires d'une charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.**

## Programme 1.1 : Enregistrement des lobbyistes

### Description

Les activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral sont légitimes, mais doivent être exercées avec transparence. La *Loi sur le lobbying* exige que les personnes rémunérées pour faire du lobbying auprès des titulaires d'une charge publique déclarent certains renseignements au sujet de leurs activités de lobbying. Le Commissariat au lobbying approuve les enregistrements des lobbyistes et les rend disponibles pour la recherche dans un registre électronique accessible sur le Web.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
824 989	824 989	824 989	824 989

### Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
7	7	7

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les lobbyistes peuvent s'enregistrer conformément aux exigences de la <i>Loi sur le lobbying</i>	Pourcentage des enregistrements qui sont traités dans un délai de trois jours ouvrables	100 %	31 mars 2015
Les canadiens ont accès à de l'information sur les lobbyistes et les activités de lobbying	Pourcentage de temps que le Registre des lobbyistes est accessible par les canadiens et canadiennes	95-98 %	31 mars 2015

### Faits saillants de la planification

En vue d'atteindre les résultats attendus, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- La documentation relative au Système d'enregistrement des lobbyistes a été revue et actualisée; elle sera maintenue en place de manière à assurer la continuité du Registre.
- Les avis transmis aux lobbyistes dans le Système d'enregistrement des lobbyistes seront améliorés. Ainsi, ceux d'entre eux qui ne respectent pas les délais prescrits pour la

soumission de leurs rapports mensuels de communication seront avisés qu'ils commettent ainsi une infraction à la Loi.

## Programme 1.2 : Éducation et recherche

### Description

Le Commissariat élabore et met en œuvre des programmes d'éducation et de recherche pour sensibiliser les gens aux exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Ces programmes s'adressent principalement aux lobbyistes, à leurs clients et aux titulaires d'une charge publique.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
780 733	800 084	780 733	780 733

### Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
7	7	7

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les lobbyistes, leurs clients, les titulaires d'une charge publique et le public sont au courant des exigences de la <i>Loi sur le lobbying</i>	La connaissance de la Loi de la part des lobbyistes, leurs clients, les titulaires d'une charge publique et le public est considérée de moyenne à élevée	80 %	31 mars 2015

### Faits saillants de la planification

En vue d'atteindre les résultats attendus, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- Cette année, le CAL entend mettre au point des outils qui permettront aux différents intervenants de commenter sur le succès des activités de sensibilisation à accroître leur compréhension de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Cette collecte de données améliorera la capacité du CAL à évaluer le programme.
- Afin de réduire le nombre de rapports mensuels de communication soumis en retard par les lobbyistes, les outils et produits de communication seront révisés afin qu'ils mettent l'accent sur les échéances établies en la matière.



- Les résultats de la consultation menée sur le *Code de déontologie des lobbyistes* seront consignés dans un rapport, lequel sera publié sur le site Web du CAL et présenté au Parlement. Si la commissaire décide de modifier le Code, une version révisée de ce dernier sera élaborée et une consultation sera lancée afin de s'assurer que la nouvelle version reflète les normes d'éthique que les lobbyistes doivent respecter.

## Programme 1.3 : Examens et enquêtes en vertu de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*

### Description

Le Commissariat au lobbying valide l'information fournie par les lobbyistes enregistrés afin d'assurer l'exactitude. Toutes les allégations de non-enregistrement ou d'inconduite par les lobbyistes sont examinées, et des enquêtes officielles sont menées au besoin.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 137 784	1 143 118	1 137 784	1 137 784

### Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
8	8	8

### Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les infractions soupçonnées, présumées ou connues à la <i>Loi sur le lobbying</i> et au <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> sont examinées ou enquêtées et des mesures pertinentes sont prises pour s'assurer de la conformité	Pourcentage des infractions soupçonnées, présumées ou connues à la <i>Loi sur le lobbying</i> et au <i>Code de déontologie des lobbyistes</i> qui sont sujets à être examinées ou enquêtées	100 %	31 mars 2015
Exemptions de l'interdiction quinquennale sont accordées ou rejetées en accord avec l'objet de la <i>Loi sur le lobbying</i>	Pourcentage des examens d'exemption complétés jusqu'à l'émission de la lettre d'intention dans un délai de soixante jours	100 %	31 mars 2015
Information contenue dans les rapports mensuels de communication soumis au Commissariat au lobbying est exacte et complète	Pourcentage des rapports mensuels de communication qui sont jugés exacts	90-95 %	31 mars 2015

### **Faits saillants de la planification**

En vue d'atteindre les résultats attendus, le CAL compte entreprendre les activités suivantes :

- Mettre en place les activités de vérification de la conformité établies en 2013-2014 et augmenter le nombre de lettres d'information aux déclarants potentiels.
- Mettre en service le nouveau système de gestion des dossiers complètement informatisé, dont l'installation débutera en 2013-2014 et sera complétée en 2014-2015. Ce système constitue une amélioration du système actuellement en place, car il permet des gains d'efficacité sur le plan de la distribution des dossiers de conformité et du suivi du déroulement des opérations. Ces gains amélioreront la capacité de la commissaire à rendre compte de manière opportune des résultats des enquêtes réalisées. La mise en service du nouveau système sera accompagnée de nouvelles pratiques et politiques opérationnelles. Le personnel recevra également une formation sur son utilisation.
- Continuer à étudier les demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying dans le respect des normes de service établies.

## Services internes

### Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Comme le CAL a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public aux exigences de la *Loi sur le lobbying*, les services de communication ne sont pas inclus dans les Services internes et font plutôt partie du programme « Éducation et recherche ».

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 688 794	1 916 951	1 688 794	1 688 794

### Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
6	6	6

### Faits saillants de la planification

Le CAL continuera à renforcer son cadre de responsabilisation de gestion, y compris ses instruments de planification et de rapport comme son cadre et sa stratégie de mesure du rendement, son plan intégré des activités et des ressources humaines, le plan stratégique de gestion de l'information/technologie de l'information ainsi que ses plans de sécurité et de continuité des activités. L'élaboration d'un plan d'évaluation pluriannuel permettra au CAL de structurer ses futurs travaux d'évaluation, notamment en mettant au point des outils de collecte de données et en préparant le programme « Éducation et recherche » à son évaluation.

Le CAL prévoit entreprendre l'activité suivante :

- Mettre en place un réseau séparé afin de mieux protéger les renseignements relatifs aux dossiers de conformité et de faciliter le développement du Système d'enregistrement des lobbyistes.



## Section III : Renseignements supplémentaires

### État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Commissariat au lobbying du Canada. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le [site Web](#)<sup>ix</sup> du Commissariat au lobbying.

#### État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	5 550 695	5 692 293	141 598
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	5 550 695	5 692 293	141 598

L'augmentation au total des dépenses entre les résultats estimatifs de 2013-2014 et les résultats prévus de 2014-2015 représente 2,5 %. Ceci s'explique principalement par une augmentation des coûts liés aux ratifications des conventions collectives.

## Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires répertoriés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont affichés sur le site Web du Commissariat au lobbying du Canada.

- [Écologisation des opérations gouvernementales](#)<sup>x</sup>
- [Vérifications internes et évaluations à venir](#)<sup>xi</sup> sur les trois prochains exercices



## Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Dépenses fiscales du gouvernement du Canada](#)<sup>xii</sup>. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.



## Section IV : Coordonnées de l'organisation

### Commissariat au lobbying du Canada

10<sup>e</sup> étage

255, rue Albert

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Tél. : 613-957-2760

Télec. : 613-957-3078

Courriel : [QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca](mailto:QuestionsLobbying@ocl-cal.gc.ca)

### René Leblanc

Commissaire adjoint et Dirigeant principal des finances

10<sup>e</sup> étage

255, rue Albert

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Tél. : 613-952-4250

Télec. : 613-957-3078

Courriel : [rene.leblanc@ocl-cal.gc.ca](mailto:rene.leblanc@ocl-cal.gc.ca)

## Notes de fin de document

- <sup>i</sup> Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>
- <sup>ii</sup> Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes – Rapport 15, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4653561&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3>
- <sup>iii</sup> Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes – Rapport 7, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Language=F&Mode=1&Parl=41&Ses=1>
- <sup>iv</sup> Gouvernement du Canada, Secteurs de dépenses, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- <sup>v</sup> Justice Canada – *Loi sur le lobbying*, L.R.C. (1985), ch. 44 (4<sup>e</sup> suppl.), <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/L-12.4/>

- vi Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- vii Budget principal des dépenses 2014-2015, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- viii Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- ix État des résultats prospectif 2014-2015, <http://www.ocl-cal.gc.ca/eic/site/012.nsf/fra/00856.html>
- x Écologisation des opérations gouvernementales, <http://www.ocl-cal.gc.ca/eic/site/012.nsf/fra/00859.html>
- xi Vérifications internes et évaluations à venir sur les trois prochains exercices, <http://www.ocl-cal.gc.ca/eic/site/012.nsf/fra/00860.html>
- xii Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>